Du reste, M. de Beaurepaire s'accorde avec le fait nouveau grâce cette exécution, mais il ajoute que cette réserve n'existe que à la Chambre, et que, hors de la Chambre, il se considère comme libre. Il ajoute en jouit que M. Bard, invité par M. Reinach à lui adresser le lieutenant-colonel Picquart, a répondu qu'il ne voyait à porte du colonel de M. de Beaurepaire. Et se trouvant en présence de ce dernier, M. Bard qu'il n'attendait pas, lui a simplement dit qu'il était un moyenne de surprise. Il n'avoue simplement par ces paroles — textuelles et uniques :

« Ah ! pardon ; je croyais trouver ici notre principal.

Et fait tout.

Le grog de M. Billot

Le colonel Picquart n'a pas été le seul à bénéficier des prévenances des huissiers de la cour, fort courtoises courtoise. Un après-midi que le général Billot attendait pour déposer, il se trouva subitement indisposé. Un des membres de la chambre criminelle s'étant aperçu de l'indisposition de l'ancien ministre de la guerre, lui fit servir immédiatement un grog chaud au rhum.

Le successeur de M. Q. de Beaurepaire

Ainsi qu'on l'a vu dans le compte-rendu de la séance du Conseil des Ministres, la démission de M. Q. de Beaurepaire a été acceptée et son successeur a été nommé. C'est M. Ballot-Beaupré, conseiller à la Chambre des requêtes, qui prend possession de la présidence de la Chambre criminelle.

Le nouveau président est un magistrat de carrière doué la science juridique est hautement appréciée au Palais.

LE PREMIER PRÉSIDENT

Le Conseil des ministres, d'accord avec le premier président de la Cour de cassation, M. Mazeau, a approuvé que, dans un esprit d'apaisement et de conciliation, ce dernier usant de son droit, prenne la présidence de la Chambre criminelle aussitôt l'enquête terminée pour diriger les débats sur le fond.

Il désignera lui-même le rapporteur.

LES INTERPELLATIONS

Paris, 9 janvier. — Il est certain, dès maintenant, que les interpellations sur la démission de M. de Beaurepaire viendront jeudi. Il faut jouer à celles qui sont annoncées, celle de M. de Baudry-d'Asson, qui, cependant, ne demandera pas mieux que de se joindre à son collègue de la Vendée, M. Gautret.

Nous avons vu cet après-midi le député des Sables-d'Olonne :

« Je ne veux pas, nous dit-il, créer des embarras au gouvernement, mais dans l'état des esprits, il doit des explications au pays.

Tout le but de mon interpellation est de lui fournir l'occasion de les donner. Il ne faut voir aucune arrière pensée, aucun calcul dans mon intervention ».

AU PALAIS

Paris, 10 janvier. — L'animation est extrême cet après-midi dans la grande salle des Pas-Perdus et dans les couloirs ; l'avis général est que si M. le président Lœw, ni M. le conseiller Bard ne peuvent rester sous le coup des suspicions élevées à leur encontre par M. Quesnay de Beaurepaire.

Aussi quelques-uns disent-ils que les moyens de sortir de cette situation difficile serait de déférer M. Quesnay de Beaurepaire devant le conseil supérieur de la magistrature.

Tant que sa démission, disent-ils, n'est pas officiellement acceptée, M. de Beaurepaire reste magistrat et, par suite, ses actes sont justiciables du conseil supérieur de la magistrature.

Par un blâme adressé à M. Quesnay de Beaurepaire, les quarante-huit membres de la cour suprême, constituant le conseil supérieur de la magistrature, déclareraient que les suspicions du président de chambre démissionnaire ne sont pas fondées.

Si, au contraire, aucune mesure disciplinaire n'atteignait M. de Beaurepaire, ce cas équivaudrait à la reconnaissance du bien fondé des allégations de M. Quesnay de Beaurepaire.

Mais, quelle qu'elle soit, la solution qui interviendrait aurait le mérite de mettre fin aux discussions et de rendre la situation nette. Telle est, d'une façon générale, l'opinion des « déambulants » de la salle des Pas-Perdus.

L'impartialité de M. Grosjean

M. Grosjean, le conseiller de la Cour de Versailles, qui a voulu lui aussi faire ses révélations, est depuis longtemps acquis au syndicat cléricomilitaliste et il l'a si souvent proclamé qu'après s'siéger dans le procès Zola, il dut se récuser à la demande du président.

C'est donc encore une voix impartiale qui vient de se faire entendre.

DEMANDE DE RAPPORT au Procureur général

Cette après-midi dans les couloirs de la Chambre, M. Charles Bos, député de Paris, racontait que le garde des sceaux lui avait annoncé qu'il allait déférer au Conseil supérieur de la magistrature, M. de Beaurepaire, pour le tribunal de Versailles, pour la lettre qu'il lui avait adressée au sujet de l'incident Bard-Quesnay de Beaurepaire.

Une note officieuse dit que cette nouvelle est en moins prématurée.

Nous avons pu voir le garde des sceaux qui, en effet, nous a déclaré qu'il s'était préoccupé de la suite à donner à ce nouvel incident. « Mais avant de prendre une décision, j'ai voulu nous dit-il, mûrir la procédure hebdomadaire. Je vais demander au procureur général, M. Bertrand, un rapport sur cette affaire.

Déjà M. Grosjean, a paraît-il, démenti qu'il fut l'auteur de la communication de la lettre aux journaux. Je ne puis donc le déférer au Conseil supérieur de la magistrature avant qu'il ait été entendu et que la lumière soit faite sur l'indication qu'on lui reproche. Les choses en tout lieu. »

Le Procès Henry-Reinach

Paris, 10 janvier. — L'assignation à comparaître devant la cour d'assises émanant de Mme veuve Henry a été lancée contre M. Joseph Reinach ce soir à cinq heures.

L'assignation est non-seulement basée sur ce fait que, du texte des passages incriminés ressort à l'endroit du défunt colonel Henry une accusation de trahison, mais encore que du texte d'autres passages non incriminés il ressort que M. Reinach a vici Mme Henry et son enfant, que, de plus, en invitant Mme Henry à la poursuivre, M. Reinach l'a nettement mise en cause et a voulu l'atteindre, elle et son enfant, dans leur honneur et considération.

Vu les articles 30 et 32 de la loi de juillet 1881, cité M. Joseph Reinach en Cour d'assises ».

M. LE DÉPUTÉ GUYESSE et le syndicat des Chemins de fer

M. Guyesse, député, ancien ministre, nous communique la lettre suivante qu'il a adressée à M. Guibert, président de la fédération des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer et de l'industrie :

Monsieur le président.

En donnant votre adhésion officielle à la Ligue de la Patrie française, vous n'engagez la Fédération des mécaniciens et chauffeurs dans une manifestation politique absolument étrangère au but qu'elle poursuit.

Je continuerai toujours à défendre au Parlement les intérêts des travailleurs, avec le ferme espoir de voir réaliser les réformes que nous désirons tous. Mais je vous adresse ma démission de membre d'honneur de la fédération.

Je ne peux admettre que mon nom puisse figurer à côté de certaine signature en tête de la ligue dite « la Patrie française » qui ont manifesté leur singulier respect envers la justice et l'armée en donnant leur approbation au faux Henry et à la proscription sanglante de certaines catégories de citoyens.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments distingués.

PAUL GUYESSE, député du Morbihan.

Les admirateurs du faussaire

M. Pierre Quillard prépare un important travail : le classement méthodique des listes de souscription en faveur de Mme Henry, publiées par la *Libre Parole*.

Les différentes catégories de souscripteurs (officiers, sergents de ville, prêtres et moines, députés, gens de lettres) y seront indiquées ainsi que les mentions (apologie du faux, excitation au meurtre collectif et individuel, appels à la guerre civile et à la guerre civile et religieuses) qui accompagnaient leur souscription.

Le volume paraîtra vers le 25 janvier.

L'ASSASSINAT d'une vieille épicière

Arrestation des assassins

Paris, 10 janvier. — Les assassins de la veuve Joly ont été arrêtés hier dans les circonstances suivantes :

Dès dimanche, M. Cochefert se livrait à de nombreuses investigations qu'il a poursuivies sans interruption jusqu'au moment où il a pu mettre la main sur Martin et Burgert, les deux auteurs du meurtre de l'épicière. Tout d'abord, il réflexion que Mme Joly n'avait pu ouvrir sa porte, le soir, qu'à quelqu'un qu'elle connaissait. Il borna donc ses recherches dans le voisinage de la rue Pierre-Leroux. Il ne tarda pas à trouver que deux individus dont le signalement répondait à celui des personnes qu'un témoin avait remarquées, le soir du crime, près de la maison de Mme Joly, étaient restées quelques jours au numéro 84 de la rue Vaneau. Ils y étaient connus sous les noms de Moulin et d'Auclaire ; l'un se disait étudiant, l'autre artiste lyrique.

La piste était bonne, M. Cochefert découvrit les maîtresses de ces deux individus. On les fila et, dans l'après-midi d'hier, des agents les virent entrer dans le café du Coq-d'Or, au coin de la rue Royer-Collard, où elles s'attablèrent. Peu après les pseudo Moulin et Auclaire, (car c'étaient de faux noms), vinrent les rejoindre. Coïncidence curieuse, le groupe se rangea autour de la table où s'étaient réunis, il y a deux ans, les deux meurtriers de la baronne de Veyle, assassinée rue de Penthièvre et qui furent arrêtés dans ce café. Les faux Moulin et Auclaire furent invités à se rendre dans le bureau de M. Cochefert qui les interrogea séparément.

Ce fut d'abord Auclaire. Après quelques dénégations, il avoua qu'il s'appelait, non Auclaire, mais Alphonse Burgert et qu'il était âgé de 18 ans. Artiste lyrique, il a chanté dans plusieurs concerts sous le nom de Pierre Réal. En dernier lieu, il était garçon vendeur chez un marchand de vêtements de la rue des Ecoles. Il prétendit qu'il n'était pour rien dans le crime et il raconta que Martin seul l'avait commis. C'était déjà quelque chose qu'il connût ce détail.

M. Cochefert le fit retirer et fit entrer le prétendu Moulin à qui il raconta la confidence que Burgert venait de lui faire. « Ah ! c'est comme ça, c'est l'assassin ; eh bien, je vais tout dire ! » Et, sur ces mots, il fit le récit du crime.

Après avoir dit qu'il s'appelait Martin et non Moulin, et qu'il était âgé de dix-huit ans, il raconta que Burgert et lui avaient quitté vers huit heures moins un quart le Comptoir des Etoiles, carrefour de l'Odéon, où ils s'étaient attablés en attendant l'heure propice pour commettre leur forfait, et qu'ils s'étaient dirigés vers la rue Pierre-Leroux, où ils arrivèrent à huit heures. Dissimulés dans le passage Vaneau, ils guettèrent l'instant où Mme Joly fermerait sa boutique. Le moment venu, Burgert, qui connaissait l'épicière, frappait à la porte et se faisait ouvrir. Il entrait, suivi de Martin, et demandait une bougie. Comme Mme Joly se retournait pour la prendre, Martin se précipitait sur elle et, saisissant un couteau à virole que Burgert lui tendait, il en frappait la malheureuse femme entre les deux épaules. La victime tombait, et, comme elle remuait encore, les deux assassins, s'aidant l'un l'autre, enfonçaient un autre couteau dans son flanc. Puis ils dévalisaient la maison et s'éloignaient.

Un troisième complice faisait le guet pendant que le drame s'accomplissait. Il se nomme Mathieu, dit Petit Pierre, âgé de 20 ans ; c'est un ancien élève de l'Ecole des beaux-arts, habitué du café d'Harcourt et qui vit avec une fille, rue Gît-le-Cœur. Arrêté hier soir, vers dix heures, il a protesté qu'il était étranger au crime ; sa maîtresse a confirmé son dire ; mais une perquisition opérée rue Gît-le-Cœur a fait découvrir tous les titres volés chez Mme Joly : ils étaient cachés dans la paillasse du lit. La double arrestation de Mathieu et de sa maîtresse a donc été maintenue.

Un détail qui atteste toute l'inconscience de Martin et de Burgert. Après le crime, dans la journée de dimanche, ils allèrent d'abord tirer les rois à la table du patron du Coq-d'Or et le sort faisait Martin roi. Puis, dans la soirée, ils se rendaient à Montmartre pour se divertir, et ils finissaient leur fête dans un restaurant des Halles, où ils se firent servir un copieux souper. De là ils rentraient chez eux fort gaiement vers trois heures du matin.

Paris, 10 janvier. — A trois heures et demie, les assassins de la veuve Joly ont été conduits à la morgue dans des fiacres où ils étaient sous la garde d'agents de la sûreté.

Les accusés étaient accompagnés de leurs avocats, Me Antony Aubin pour Martin, Me Levy Alvares pour Burger et Me Henri Robert pour Mathieu.

Quelques minutes après arrivaient MM. Lemercier, juge d'instruction, et Feuilloley, procureur de la République, qui ont été reçus par le greffier de la morgue.

Pendant toute la durée de la confrontation une foule de deux à trois cents personnes a stationné devant le funèbre établissement.

Un manifeste de Max Régis

Alger, 10 janvier. — L'*Express algérien* publie le manifeste suivant de M. Max Régis :

A mes amis.

A la manifestation d'avant-hier, le gouvernement a répondu par ma révocation. On me met hors la loi parce que le peuple m'a acclamé.

Ce sont ceux qui réclament à chaque instant des principes de 1789 qui les oublient aujourd'hui. Ils attendent peut-être qu'on les leur rappelle sans doute.

On finira par mettre notre tête à prix. Nous sommes avertis. Il ne nous sera pas difficile de donner une réponse à ces mesures iniques.

En attendant, je vous plus fort que jamais : Vive la France ! Vive la République ! Vive l'armée ! A à bas les juifs.

Signé : MAX RÉGIS.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Graves Nouvelles de Pékin

Paris, 10 janvier. — La *Patrie* dit recevoir de Londres la dépêche suivante que nous reproduisons sous réserve :

« Un télégramme de Pékin annonce que le général Long-fu-Hsiang, le commandant en chef de l'armée du Kansu, à Pékin, dans une récente audience à laquelle il a accordée par l'impératrice douairière, a très sérieusement prié cette dernière de lui accorder la permission de marcher à la tête de ses bataillons contre les garnisons européennes en ce moment dans la capitale chinoise, et ce, comme préliminaire d'une déclaration de guerre à toute l'Europe.

» L'impératrice a refusé ».

Dernière Heure

La rentrée de M. Stapfer à la Faculté de Bordeaux

Bordeaux, 10 janvier. — M. Staefer, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux qui avait été suspendu pour six mois à la suite d'un discours prononcé aux obsèques de M. le recteur Couat, avait annoncé pour aujourd'hui mardi sa première leçon.

Les étudiants avaient envahi le vestibule de la faculté des lettres dès trois heures de l'après-midi ; quand, à 4 heures, M. Stapfer arrive, de formidables clameurs s'élèvent, mêlées de quelques rares cris contraires au professeur.

M. Stapfer réussit cependant à fendre la foule des étudiants, cinq cents environ et à pénétrer dans l'amphithéâtre où les jeunes gens s'amoncellent à sa suite ; mais il essaya vainement de parler.

Un tumulte épouvantable couvrait sa voix. Aux cris de : Vive Dreyfus ! Vive Stapfer ! répondent les cris : A bas Dreyfus ! A bas Stapfer ! Vive Drumont.

Sous la poussée de la foule, les bancs sont brisés et les cruches renversés. M. Stapfer, de guerre lasse se retire alors, tandis que les étudiants affluent dans le vestibule.

Le brouhaha arrive bientôt à son comble ; une partie des jeunes gens obligés d'évacuer la place faute d'espace partent en manifestant dans la rue Ste-Catherine ; la police les rejoint sur la place St-Projet et effectue une charge qui les disperse.

Les autres étudiants restés à la Faculté continuent leurs manifestations diverses. M. le professeur Lehrelon qui doit faire le cours de cinq heures essaye de haranguer la foule, mais les clameurs redoublent et l'empêchent de se faire entendre.

Enfin des escouades d'agents débouchent dans le vestibule qu'ils parviennent à faire évacuer après beaucoup d'efforts.

Plusieurs arrestations ont été opérées, mais n'ont pas été maintenues.

A LA MAIRIE D'ALGER

M. Max Régis maire .. honoraire ???

Alger, 10 janvier. — Le Conseil municipal a tenu une séance privée pour délibérer sur la situation. Tout d'abord, il semblait décidé à démissionner en masse pour protester contre la révocation de M. Max Régis. Mais sur les instances de ce dernier le Conseil a consenti à ne pas donner suite à ce projet.

Les conseillers se rendirent aux arguments de l'ex-maire d'Alger, qui donna à prévoir la manifestation d'une délégation municipale : les intérêts de la ville ne seraient pas dans ce cas défendus par les hommes librement choisis par la population.

Le conseil désignera un nouveau maire et un nouveau adjoint dans sa prochaine séance ; mais il considère toujours M. Max Régis comme maire honoraire.

Demain, à huit heures et demie du soir aura lieu au Vélodrome un meeting où la séance de ce soir sera développée plus amplement. On prévoit que M. Voinot sera élu maire.

Suite des racontars de M. de Beaurepaire

Paris, 11 janvier, 2 heures matin. — L'*Echo de Paris* publiera ce matin une nouvelle communication de M. Quesnay de Beaurepaire dans laquelle l'ex-magistrat cite des faits qui devraient constituer les bases d'une nouvelle enquête.

Voici la conclusion de cette communication, où M. Quesnay de Beaurepaire continue à donner libre cours à ses attaques injustifiées contre ses anciens collègues :

« Si l'enquête étranglée a tant donné, que ne donnera pas la grande enquête. C'est cette dernière que je réclame pour l'honneur de la robe que m'avait léguée mon père et que j'ai portée si longtemps.

L'opinion publique l'exige, sa nécessité s'impose. Ne touchez pas à l'arrêt d'un Conseil de guerre, ne touchez pas à l'autorité de la chose jugée, sans que l'impartialité du juge soit certaine, et sans que la légalité soit respectée. J'en appelle à tous les dreyfusistes de bonne foi ; ils doivent se joindre à moi pour réclamer des magistrats indiscutés et une décision indiscutable.

Désirer autre chose, c'est aspirer aux ténèbres ; il faut que la France entière s'incline devant l'arrêt et désarme. Notre sécurité nationale est à ce prix.

Je me tourne encore vers les partisans de l'innocence de Dreyfus avec la loyauté qu'on doit à ses adversaires et je leur dis : « Répudiez MM. Lœw et autres qui vous servent trop pour ne pas vous desservir ; acceptez à leur place des magistrats sans opinions préconçues, vertueux esclaves du droit. »

Je leur dis encore : « les quinze membres de la Chambre criminelle ont été divisés et troublés ; ils ont fait naître autour d'eux un malaise général ; accordez à leur place à la Cour de cassation entière. On ne peut nier que les quarante-neuf magistrats les plus élevés de France offrent plus de garantie qu'une Chambre enervée par ses divisions.

Ils vous donneront, aux uns comme aux autres, cette confiance et cette sécurité née de leur nombre, de l'assemblage de leurs lumières, de la diversité de leurs idées et de leur origine ».

Si les dreyfusistes que j'invoque opposent de la résistance à ce projet, c'est qu'ils aiment l'ombre et la faveur, et je les considère alors comme ayant fait l'aveu du crime de leur ami.

Il nous faut l'enquête et le déplacement de la compétence ; l'enquête puisqu'il s'agit de l'honneur de la Cour, ne peut être faite que par la Cour elle-même ; que les cinq plus anciens membres soient chargés d'y procéder ; tout le monde s'inclinera devant leur conclusion.

Le déplacement de la compétence ne peut être opéré que par une loi ; je n'ai rien à dire sur ce point qui n'est plus de mon domaine. Je puis cependant ajouter qu'il y a une loi à édicter pour le triomphe de la justice. C'est au ministère de la justice qu'il appartient de la proposer.

Signé : QUESNAY DE BAUREPAIRE.

Chronique Régionale

Nominations administratives

Contributions indirectes. — M. Lebrat, sous-directeur de 1re classe des contributions indirectes à Avignon, est nommé directeur de troisième classe à Digne.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le condamné à mort Terryn

Durant toute la journée d'hier, la possibilité de l'exécution prochaine de Terryn a fait l'objet de toutes les conversations.

Voici les nouveaux détails que nous pouvons donner à ce sujet.

Contrairement à ce que nous avons annoncé, comme tous nos confrères d'ailleurs, les membres du jury n'ont signé aucun recours en grâce en faveur de Terryn et ce à cause de son attitude cynique pendant les débats.

Si l'exécution doit avoir lieu, chose que nous avons de sérieuses raisons de croire peu probable, elle sera faite, ainsi que nous l'avons annoncé depuis longtemps, à l'ancien marché au charbon, place de la Liberté.

En prévision de l'exécution de Terryn et pour parer à toute éventualité, hier après-midi, M. Desobry, adjoint, faisant fonction de maire, M. Poilvez, lieutenant de gendarmerie ; M. Barroyer, commissaire central, et M. Chabroulland, secrétaire général de la Mairie, se sont réunis pour arrêter évènement les dispositions à prendre dans le cas fort peu probable d'une exécution.

D'un commun accord, la Place de la Liberté a été choisie comme lieu du supplice.

Cet événement arriverait en voiture, venant de Lille, par le boulevard et la rue de Lannoy. Mais, nous le répétons, ce ne sont là que des dispositions éventuelles n'impliquant nullement l'exécution.

D'ailleurs nous avons pris toutes nos mesures pour renseigner nos lecteurs sur cette lugubre cérémonie, si elle doit avoir lieu.

Un vol rue du Bois

Dans la soirée de mardi, vers sept heures, un mendiant paraissant âgé d'une quarantaine d'années est entré dans la charcuterie de M. Baas, rue du Bois, demandant pour dix centimes de saucisson.

Pendant que Mme Baas qui, à ce moment, se trouvait seule dans sa boutique, était occupée à le servir, il s'emparait d'un jambon d'une valeur de dix francs, qu'il se trouvait sur le comptoir et prit la fuite dans la direction de la rue du Grand-Chemin.

On se mit à la poursuite du voleur, mais il disparut si subitement que l'on perdit sa trace.

Plainte a été portée à la police.

Une voiture qui accroche

Mardi dans la matinée, une voiture chargée de paille passait dans la rue St-Georges, se dirigeant vers la rue du Grand-Chemin.

Le chargement était tellement exagéré qu'en passant le trottoir deux des ridelles opposés contre le mur de la charcuterie Jouniel furent brisés.

Un rapport a été rédigé à la charge du conducteur.

Un faux agent de la sûreté

Sous ce titre, nous avons relaté dans notre numéro d'hier, qu'un individu nommé Bombeck Alfred, se disant envoyé de la Sûreté générale de Paris pour rechercher les auteurs des incendies vols commis dans notre localité où notre police était incapable, avait été arrêté dimanche soir à la gare.

Cet individu avait été écroué au poste du 1er arrondissement où il fit un tel vacarme la nuit, qu'on le crût fou, de sorte que mardi matin il a été admis à l'Hotel-Dieu pour être mis en observation.

Renseignements pris, ce faux agent de sûreté n'est si plus si moins qu'un fou évadé de l'asile de Charleroi.

L'enquête continue.

En vertu d'un mandat d'extradition

En vertu d'un mandat d'extradition émanant du parquet belge, le service de la sûreté a mis en état d'arrestation le nommé Carton, Jean-Baptiste, âgé de 35 ans, né à Renaix (Belgique), exerçant le métier de marchand d'os, domicilié rue de Lannoy, 92.

Cet individu est inculpé de vols sérieux à Orcq (Belgique), il est en outre exposé de France et s'était fait inscrire à son logement sous le faux nom de Martinage.

Infraction à un arrêté d'expulsion

Lundi, dans la soirée, M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait mettre en état d'arrestation le nommé Mulliez Alphonse, âgé de 45 ans, ouvrier tisserand, domicilié à Tourcoing.

Ce individu est inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion et de filouterie d'auberge au préjudice de M. Bauwens, cabaretier rue Boucher-de-Perthes.

Il sera conduit à Lille ce matin.

Accidents du travail

Lundi dans la matinée, vers sept heures, un ouvrier teinturier de l'établissement Edmond Deschepper, rue de Sébastopol, 50, le nommé Desrumaux Francois, âgé de 19 ans, demeurant rue de la Paix, cour Debosscher, 9, s'est fait un effort dans l'aine en soulevant une balle.

Une huitaine de jours d'incapacité de travail, telle a été la conclusion du docteur qui a été appelé à lui donner ses soins.

— Mardi matin, un ouvrier gill-boxeur, du même établissement, le nommé Bettremieux Georges, âgé de 15 ans, demeurant rue Lafontaine, 2, en attachant des rubans, s'est fait écraser l'extrémité du médius droit.

Le docteur qui lui a donné des soins a constaté l'écrasement de la phalangette et a conclu à un mois d'incapacité de travail

Arrestation pour mendicité

La police a mis en état d'arrestation, hier dans la matinée, le nommé Demimme Pierre, âgé de 45 ans, ouvrier bâclieur, demeurant rue Ste-Barbe, 7, qui se prétendait de la « Clef-d'Or », qui mendiait sur la voie publique.

Après avoir été interrogé par M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, il a été écroué au poste central.

Perception de Roubaix-Est

A partir de samedi 14 courant, les bureaux de la perception de Roubaix-Est, situés actuellement rue Chanzy, 34, seront transférés 39, rue de Lille.

Ecole nationale de musique

M. Briay, professeur titulaire, étant en congé pour cause de maladie, M. Edmond Gouly est nommé professeur suppléant de la classe de violoncelle.

Garde-champêtre

M. Charles Denoyelle, sergent de ville de 2me classe, est nommé garde-champêtre de 2me classe, en remplacement du garde Mayeux, retraité.

Les Chevaliers de la Fourchette

La commission administrative de la société choisie des *Chevaliers de la Fourchette* prie ses membres actifs de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui mercredi à huit heures du soir.

L'amende sera appliquée aux membres retardataires.

Association vélocipédique « La Pédale »

L'Association vélocipédique « La Pédale » se réunira ce soir à 8 heures.

Le banquet de 1899 aura lieu samedi 14 courant. Nouvelles candidatures au conseil : MM. Chaudron, M. Dubuisson, qui démissionne.

Prévoyants en l'Avenir, Société civile de secours

La recette de la 127e section s'élève à 9266 fr. pour un effectif de 1209 membres, dont 6 nouveaux.

Situation générale de la section au 31 décembre 1898 :

Capital 24 millions 940,663 fr.

Sociétaires	237,344
Sociétaires	1,305

Les adhésions se prennent le 1er dimanche de chaque mois au siège de la section, hotel des Pompiers, Grande-Place.

Ago reçoit 15 ans accomplis au 1er janvier 1899, cotisation 1 fr. par mois.

L'assemblée générale obligatoire aura lieu le dimanche 22 courant à dix heures et demie du matin.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 2 au 7 janvier 1899

	Nombre de colis	kilogs
Soies	15	1341
Laines peignées	2997	463.719
Laines filées	940	139.515
Laines diverses et blousses	94	8.5
Cotons	425	43.625
Totaux	5411	626.208

Marché à terme : Néant k.
Décrossage, 50 opérations.
Tirage, 508 opérations.

Le Directeur,
L. BIPPER.

TOURCOING

Les petits drames du ménage

« Au cours de l'avant dernière nuit, une discussion orageuse éclate entre les époux B..., qui habitent rue de Nancy, à la Croix-Rouge. Le mari ayant menacé sa femme, celle-ci prit peur, ouvrit une fenêtre par laquelle elle sauta et vint tomber sur un petit lanternon.

Elle en fut quitte pour des blessures peu graves aux jambes, Mme B..., se dégagea seule et descendit par la plate-forme.

Cette affaire avait été considérablement exagérée par la rumeur publique.

Il n'y aura même pas de poursuites.

Bagarre dans un estaminet

Avant hier soir, la nommée Julie Malbrouck, 29 ans, dévideuse, mariée à un sieur L..., dont elle vit séparée depuis 6 mois, se trouvait à l'estaminet Charles Dhooghe, rue des Piats, en compagnie d'un nommé Jules Simon, avec lequel elle jouait une partie de cartes.

Survint le mari qui engagea sa femme à le suivre. Celle-ci s'y refusa. L..., voulut exercer des violences contre elle et Jules Simon chercha à intervenir.

D'autres consommateurs à leur tour intervinrent et il y eut bientôt une bagarre générale.

Dans la mêlée Jules Simon a été assez fortement malmené.

Une enquête a été ouverte par la police qui a dressé procès-verbal à charge des nommés :

Charles L..., 28 ans, tireur ; Pierre T..., 35 ans, tisserand ; Henri C..., et Cyrille V..., 30 ans, tisserands.

Accidents d'usine

Mlle Tackens, bâcleuse, à la filature Duvillier-Wattine, est tombée dans la cour de l'établissement et a contracté une entorse du pied gauche. Soins de M. le docteur Catteau. Incapacité de travail de 15 à 20 jours.

Paul Pommelaere, 13 ans, bâcleur à la filature Jacquart, venait de nettoyer un métier.

Lorsqu'il le remit en marche il se trouva comprimé entre le chariot et le porte ystème.

Contusions. Soins de M. le docteur Dourmeaux.

Incapacité de travail de 10 jours.

Mort subite

M. Achille Corvoisier, 64 ans, mouleur, demeurant rue des Anges, 25, a été trouvé mort hier matin dans son lit, par sa fille chez laquelle il habitait

Depuis quelques temps le vieillard s'était plaint de violentes crampes d'estomac.

M. le docteur Leduc, a constaté le décès.

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation sous prévention de vagabondage et port illégal d'un uniforme militaire, le nommé Georges D..., employé de commerce, demeurant à Croix. D., était disparu depuis 15 jours, après avoir touché son mois et dissipé la noce.

L'uniforme qu'il portait ressemblant assez à celui de l'artillerie avec des boutons des ressortissants de Lille. Il provenait d'une maison de location de Lille.

Combat de Coqs

C'est dimanche prochain 15 janvier qu'aura lieu dans le grand Parc du Casino, rue Nationale, le grand Concours de coqs auquel prendront part les sociétés suivantes :

Les Amis Réunis de Wambrechies, M. Lechuysse de Tourcoing, M. Emile Gartier de Carvin, les Patins de Roubaix-Tourcoing, M. Lain Vandekerkove de Tourcoing, M. Willquet de Wambrechies, les Francains de Tourcoing, le Coq chantant de Tourcoing, MM. Decorte frères de Kain-lez-Tournai, Société du Cairasseur de la Marianne, les Charpentiers de Tourcoing, les Amis réunis de chez Delvoye de Tourcoing, Le Tigre de Tourcoing, Epinish Club de Lourches, Marchal de Gayghem de Roubaix, M. François Dupré de Tourcoing, M. D'Halluin-Dunret, dit Pirot du manoir de Mouvaux, M. Montes de Dunkerque, M. Louis Verseghe de Neuville.

Par voie de tirage au sort, ces 20 sociétés formeront 10 paires dont les gagnants toucheront chacun 40 francs. Ces gagnants concourront alors entr'eux formant quatre paires et les 5 paires dont les vainqueurs toucheront 50 francs. Le sort désignera à nouveau les sociétés qui auront à lutter entr'elles pour se partager 2 prix de 75 francs et, enfin, une dernière paire pour 100 francs, c'est-à-dire que le gagnant des 4 paires touchera 265 francs, les 2 gagnants de 2 paires, chacun 155 francs, les 5 gagnants de 2 paires, chacun 90 francs, et, enfin, les gagnants de la première série chacun 30 francs.

Nous savons que ce concours promet d'être très intéressant, étant donné les sociétés qui devront y prendre part et les sujets qu'ils y présenteront.

La commission organisatrice rappelle que le tirage au sort aura lieu à deux heures très précises et qu'elle prendrait pour son compte les parts des sociétés qui ne se feraient pas représenter sans que celles-ci aient droit à aucune réclamation, ni au remboursement de leur mise.

Salle de Concerts de la « Nouvelle Union Tourquennoise » 18, rue de Tournai

Avec la complète transformation de la Nouvelle Union Tourquennoise, on nous annonce l'exploitation du splendide théâtre de la rue de Tournai.

Pour les débuts, dimanche 15 à 8 heures du soir, brillante représentation par 12 tournées parisiennes Doria et avec le concours des meilleurs artistes des théâtres de Paris.

Au programme, deux grands succès parisiens.

Par droit de Conquête, comédie en 3 actes, de M. Lepoyet, de l'Arcadie-Théâtre.

Durand-Durand, vaudeville Palais-Royal, en 3 actes.

Rappelons que le théâtre a été complètement remis à neuf, et que la salle, qui peut contenir facilement 3000 personnes, est éclairée à l'électricité, et chauffée.

Le prix des places, malgré l'importance du spectacle n'a pas été augmenté.

Premier parquet, 2 francs ; deuxième parquet, 1 francs ; première galerie, 75 centimes, secondes galeries, 50 centimes.

Le bureau de location est ouvert, 18, rue de Tournai.

Salle Lavarver (Direction Couvreur)

Le Grand Hôtel

Pour notre troisième parquet, M. Couvreur avait en la bonne idée de nous donner *Le Grand Hôtel*.

Cette pièce jouée l'abord, en 1877, au Théâtre du Manoir, reçoit au théâtre de la Gaîté, à Paris, en 1883, un grand succès de rire qui ne saurait se démentir. Elle a, depuis cette date, été jouée plus de mille et une nuits et d'une manière de Gaîté.

Le Comte de Lavernie

Par Auguste MAQUET

TROISIÈME PARTIE

— En effet, sire, mais pensez, je vous en prie.

— Eulin, monsieur, si je tiens à lire ce rapport.

— Votre Majesté en a le droit, mais je la prierais qu'elle n'y gagnera rien, si ce n'est non plus.

— Je veux en avoir à lire. Louvois le suivait du coin de l'œil, tout en parcourant feuillet dans les mains.

— Qu'est-ce que j'apprends, dit le roi. On a enfermé une prisonnière qu'on transférait de la Bastille au château de Pignerol.

Louvois ne répondit pas. — Il fertilait toujours.

— Violette Gilbert, femme du commissaire de police, qu'est-ce que cette femme ?

— Sire, cette femme a commis un adultère avec un gentilhomme d'ordre, le baron de Lavernie, qui a été tué en duel avant le baron, alors que le mari, le commissaire de la Bastille, a été tué par le baron de Lavernie.

— Et pourquoi, sire, un ordre est arrivé de transférer cette femme ? — Sire, j'ai cru que Votre Majesté avait signé cet ordre.

— Ordre de qui ? demanda le roi, de plus en plus affriandé par la résistance.

— De Pontchartrain, sire, et ordre de confier cette femme à deux archers, seulement pour éviter le scandale sur son passage ; voyez, sire, c'est écrit sur l'ordre. En sortie que tout près d'ici, vers Chantilly, cette nuit même, les deux archers ont été jetés en bas du carrosse dans lequel ils menaient leur prisonnière, et celle-ci a continué sa route, mais je ne crois pas qu'elle se soit rendue à Pomerol. Voilà ce que c'est que de bien escorter les prisonniers de cette importance.

— Comment Pontchartrain a-t-il donné cet ordre ridicule.

— Je lui ai demandé ce matin, en reçu du rapport de police ; il m'a répondu qu'il avait dû obtempérer à l'irrésistible recommandation qui lui avait été faite.

— Par qui ?

— Ah ! sire, permettez-moi de me taire.

— Vous direz bien, au moins, le nom du rêveur.

— Ils étaient deux ; mais je n'en nommerai pas un.

— Plaisantez-vous, monsieur ?

— A Dieu ne plaise, sire ! cela me m'attirerait plus de mauvaise mine, en passant inaperçu. Il m'est trop de fois perdu malheur ; et voilà pourquoi je désirais soustraire à Votre Majesté ce papier, dans lequel le lieutenant de police, plus indiscret encore, a consigné un nom redoutable et celui de son prisonnier inconnu.

Le roi parcourut avidement les dernières lignes du rapport :

« Ordre, demandée, ignorant de la prisonnière... pris, lieutenant-colonel... Lavernie... »

— Lavernie ! — Oui, sire, j'ai cru que Votre Majesté avait signé cet ordre.

— Mais il me semblait l'avoir vu hier matin à mon lever.

— C'est possible, sire ; mais j'ai dû m'informer, ne fût-ce que pour contredire le rapport de la police, et malheureusement M. de Lavernie a quitté Versailles hier à midi. Il n'a point reparu, pas plus que l'autre coupable.

Il achevait à peine, quand Mme de Maintenon monta souriante les trois marches qui conduisaient au cabinet de verdure.

XII

FEU ET SANG

A la vue de son ennemie jurée, Louvois, qui avait espéré pouvoir se retirer avant qu'elle arrivât, fit un pas pour reprendre ses papiers et sortir.

— Cette femme-là, pensa-t-il, a donc un démon familier qui l'avertit de paraître à point nommé pour m'être désagréable !

Et déjà il prenait congé, car entre la marquise et lui la guerre était assez déclarée pour autoriser ces sortes de retraites, si brusques qu'elles fussent.

Mais la marquise s'adressant au roi :

— C'est aussi travailler, sire, dit-elle, notre répétition va commencer. Il n'est de décider aujourd'hui si les tragédies sacrées de ce pauvre Racine sont des abominations profanes. Venez, écoutez et jugez !

Louvois profita de la pause pour saluer et partir ; mais Mme de Maintenon, toujours souriante :

— On n'exclut point monsieur